



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

DECISION N° 0101/PDT/SG/23 PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DE L'ORGANE PROVISOIRE DE GESTION DE LA LIGUE DEPARTEMENTALE DU MAYO BANYO

Le Président de la Fédération Camerounaise de Football

- Vu la constitution ;
- Vu la loi N° 2018/014 du 11 juillet 2018 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;
- Vu les Statuts de la CAF et de la FIFA ;
- Vu les Statuts et Règlements de la FECAFOOT ;
- Vu le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective de la FECAFOOT tenue le 11 décembre 2021 ;
- Vu la résolution N°3 du Comité d'urgence tenu le 06 Mars 2023 ;

Décide :

Article 1^{er} : Sont à compter de la date de signature de la présente décision désignés comme membres de l'organe provisoire de gestion de la Ligue Départementale du Mayo Banyo, les personnes dont les noms suivent :

Président : Madame NANA AISSATOU Epse ABDOULKARIM

Vice-Président : Monsieur YAYA SOUDI

Secrétaire Général : Monsieur ABDOULAYI ISSA

Article 2 : L'organe Provisoire de Gestion est chargé de gérer les affaires courantes de la Ligue Départementale du Mayo Banyo.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée puis publiée partout où besoin sera/-

Fait à Yaoundé, le 07 Novembre 2023

LE PRESIDENT

ETO'O FILS SAMUEL

